



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **23 mai 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Approbation d'un crédit d'engagement et de moyens de le couvrir – Création d'une zone 30 km/h du secteur chemin de l'Ecorcherie

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 414 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements routiers de la zone 30 secteur du chemin de l'Ecorcherie, sur la base du Bilan financier du chantier, ci-joint, du bureau Trafitec SA, du 04 mai 2016, valable pour le projet tel qu'il est défini par les autorisations de construire DD 107880-1 et DD 107856-1, comprenant :

Aménagements zone 30 :	322 000 F
Aménagements génie civil	230 000 F
Signalisation et colorations	36 000 F
Totems	21 000 F
Divers & imprévus (arrondi arbres)	35 000 F
Honoraires & autres frais :	92 000 F
Honoraires Trafitec (phase 2)	55 000 F
Honoraires ingénieur environnement	4 000 F
Honoraires géomètre (relevé cadastre)	12 000 F
Honoraires huissier (constats)	4 000 F
Arboriste-conseil	5 000 F
Analyses HAP	7 000 F
Réserves	5 000 F
Total	414 000 F

D'amortir la dépense de 414 000 F, plus le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 16 juin 2014, soit la somme de 479 000 F en 20 ans la première fois en 2017.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 juillet 2016.

Vandœuvres, le 1^{er} juin 2016

La présidente du Conseil municipal
Claire HUYGHUES-DESPOINTES

